YERRES

Garage
N° tél. : 01 69 49 77 72
N/Réf. : OC/TT/IC

DECISION N°2022/127

OBJET : Contrats de location des batteries pour deux véhicules électriques KANGOO PICK UP, conclu avec la société DIAC Location

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT qu'il y a nécessité de louer des batteries pour les véhicules électriques KANGOO PICK-UP, immatriculés EM 704 BD et EM 053 BD,

CONSIDERANT que la proposition de la société DIAC Location correspond à ce besoin

D E C I D E

D'APPROUVER et de signer les contrats de location avec la société DIAC Location sise 14, avenue de Pavé- Neuf 93168 Noisy Le Grand pour une durée de 60 mois,

DIT que le montant mensuel de la location est de 62,00 euros HT par batterie,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 09 mai 2022

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220509-2022-127-AU
Date de télétransmission : 13/05/2022
Date de réception préfecture : 13/05/2022